

Impôt sur le revenu—Loi

Pour ce qui est de la première question du ministre, si j'ai bien compris, il a demandé comment le gouvernement québécois pouvait faire preuve de souplesse alors qu'il a attendu deux jours après le budget pour donner sa réponse et que c'était une réponse négative. Il est bien certain que, devant une mesure aussi complexe que celle-ci, le gouvernement québécois devait réfléchir peut-être plus longtemps que les autres provinces d'autant plus qu'il estimait—et il a absolument raison du point de vue constitutionnel—que c'était là un domaine fiscal provincial et que tout au long de notre histoire le Québec a toujours tenu énormément, sans doute plus que toutes les autres provinces, à conserver la haute main sur les questions de son ressort—et je pensais que le ministre l'aurait compris.

Le ministre hoche la tête, mais s'il leur a fallu plus de temps à se décider c'est sans doute parce qu'ils voulaient présenter une contre-proposition qui leur semblait plus raisonnable compte tenu de leurs priorités. Donc, je renvoie la balle au ministre. Il est déjà arrivé, lorsque nous avons adopté des lois fédérales, que certaines parties entrent dans la danse après les autres. Si le ministre avait fait montre de souplesse, il aurait examiné le fond de la proposition du gouvernement québécois, peu importe qu'elle ait été présentée deux jours plus tard, afin d'établir si elle était valable ou non. Je n'accepte pas le raisonnement du ministre à cet égard. S'il avait fait montre de souplesse, il l'aurait acceptée.

Il a dit, en deuxième lieu, qu'il avait ensuite demandé l'avis d'autres ministres.

Une voix: Certains.

M. Broadbent: Il a dit certains. J'aimerais qu'il consigne au compte rendu lesquels, mais cela n'importe guère. Ils sont tous autonomes dans leur domaine en vertu de la constitution fédérale. Ils ont tous le droit d'accepter ou de rejeter la proposition gouvernementale. Comme le ministre le sait, peut-être mieux que nous parce qu'il s'en est occupé, il a présenté diverses propositions souples aux diverses provinces et elles ont décidé de les accepter. Pourquoi n'ont-elles pas daigné accepter le choix du gouvernement du Québec, je l'ignore. C'est leur décision. Je dis au ministre, en toute déférence et à la lettre, cela ne les regarde pas. Il s'agit de la décision du gouvernement fédéral qui intéresse le gouvernement du Québec.

● (1602)

[Français]

M. l'Orateur adjoint: Avant de donner la parole à l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), je dois présenter à la Chambre l'amendement proposé par l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) . . .

[Traduction]

M. Broadbent, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), propose:

[M. Broadbent.]

Qu'on supprime tous les mots après le mot «Que» et qu'on les remplace par les mots suivants:

«le bill C-56 ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais dans un mois à compter d'aujourd'hui.»

● (1612)

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, lorsque mes loisirs me le permettent, je lis volontiers le compte rendu des délibérations de la Chambre tenues au début de la Confédération, et je m'inspire de leur sérieux. J'espère que les générations qui nous suivront auront autant de bonheur à lire le compte rendu de nos délibérations que j'en ai lorsque je relis le compte rendu des délibérations d'il y a un siècle.

Monsieur le président, même si le ministre des Finances (M. Chrétien) s'est absenté pendant quelques moments, je voudrais le féliciter du courage dont il a fait preuve hier tout au long de son discours lors de la présentation de son bill à l'étape de la deuxième lecture. Même si je ne partage pas tous ses points de vue, je dois dire qu'il a défendu avec beaucoup de courage son projet de loi qui est loin d'être à la satisfaction de tout le monde, mais au moins il a fait preuve de courage. Il a essayé de convaincre les parlementaires, les honorables députés de la Chambre du bien-fondé de cette loi. Monsieur le président, c'est toujours déplaisant pour un député d'avoir à prendre position sur un bill omnibus, nous avons déjà vécu cela, un bill dans lequel il y a plusieurs dispositions, des bonnes, des moins bonnes et des mauvaises. Si on veut accepter les bonnes, il faut accepter les mauvaises. Ce bill n'est pas un bill omnibus, il est plutôt semi-omnibus parce qu'il y a des bonnes mesures là-dedans et, par contre, il y en a une qui me déplait énormément.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui ne se réduit pas à une simple mesure économique. Ce projet de loi, politiquement, est le bill le plus important qui soit parvenu à nous depuis le début de cette session et peut-être même au cours des dernières sessions. Il est certain que les mesures économiques qu'il contient sont importantes, et qu'il faut les débattre. Mais toute portée économique que pourrait avoir ce projet de loi est maintenant reléguée au deuxième plan par l'injustice flagrante que le Québec aura à subir si ce bill est adopté. Nous avons toujours insisté, nous du Parti Crédit Social du Canada sur l'importance d'une critique constructive au Parlement. C'est ce que je voudrais continuer de faire avec mes collègues. Il ne faut pas laisser la partisanerie nous aveugler au point de ne pas voir les bons côtés de certains projets de loi. Il faut bien admettre que le bill C-56 contient de bonnes mesures. Elles ne sont pas légion, mais il y en a bien deux que j'aimerais d'abord relever.

Celle qui me fait plus particulièrement plaisir est la modification apportée au droit fiscal en matière de franchise d'impôt sur gain en capital pour les exploitations agricoles constituées en corporation. Il y a longtemps que moi-même et mes collègues nous insistions sur une telle mesure. Enfin cette mesure est présentée et je suis convaincu que si elle est adoptée elle sera de nature à protéger nos fermes familiales constituées en corporation, ce qui est de plus en plus en vogue de nos jours.